



RD Congo
CLUSTER ABRIS

Coordonner la réponse Abris et Articles Ménagers Essentiels

République Démocratique du Congo

**NOTE D'ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE
POUR LES INTERVENTIONS ABRI ET AME**

Liste des abréviations

- AGR** : Activité Génératrice des Revenues
- AME** : Articles ménagers essentiels
- AP** : Aire protégée
- CHP** : Cycle de Planification Humanitaire
- GES** : Gaz à effet de serre
- GTE** : Groupe de travail environnement
- NEAT+** : Nexus Environmental Assessment Tool +
- NOE** : Note d'orientation environnementale
- OCHA** : en français, Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
- ONG** : Organisation Non-gouvernementale
- PDI** : Personne Déplacée Interne
- PGES** : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- SMAC** : Shelter Methodology for the Assessment of Carbon

A. INTRODUCTION ET CONTEXTE



La République Démocratique du Congo (RDC) traverse une crise humanitaire prolongée et complexe, caractérisée notamment par des conflits armés, des tensions interethniques, des catastrophes naturelles et des épidémies.

Le pays compte plus de 6 millions de déplacés internes, conséquence de la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire, ainsi que des catastrophes naturelles. Les déplacements, particulièrement concentrés dans l'Est du pays, exercent une pression considérable sur les capacités et les ressources naturelles des zones d'accueil, déjà fragilisées par des problèmes structurels préexistants.

Les évaluations menées précédemment ont révélé que de tels chocs démographiques peuvent entraîner des effets environnementaux négatifs, principalement en raison de l'accroissement de la pression sur les ressources naturelles, telles que le bois de chauffe et les matériaux nécessaires à la construction d'abris. Toutefois, ces impacts environnementaux ne doivent pas être analysés uniquement à travers le prisme des déplacements de population, mais en prenant en compte d'autres facteurs tels que l'urbanisation, la croissance démographique dans les zones d'accueil et leurs environs.

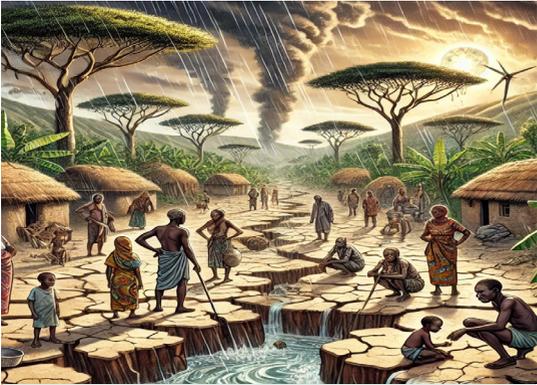
Malgré les défis rencontrés, tels que des délais restreints pour mettre en œuvre les interventions et des difficultés liées à la mobilisation des ressources, les acteurs humanitaires peuvent garantir une réponse plus efficace et efficiente en y intégrant des considérations environnementales. Dans cette optique, le Cluster Abris & AME de la RDC a mis en place le groupe de travail environnement (GTE) pour aborder les questions environnementales liées aux interventions en Abris & AME. Plusieurs initiatives ont été lancées, telles que l'élaboration du Profil environnemental-pays pour les abris et les établissements humains, l'évaluation de l'impact environnemental des interventions en Abris dans les provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika en 2023, ainsi qu'une analyse spatiale des villages d'accueil de Kikumbe et Hongwa dans la province du Tanganyika en 2024. Ces études ont permis de dresser un diagnostic global de la situation environnementale en lien avec l'action humanitaire et les interventions Abris & AME en RDC.

B. OBJECTIF DE LA NOTE D'ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE

La présente note d'orientation environnementale (NOE) du Cluster Abris & AME/RDC, élaborée sur base des études antérieures, s'inscrit dans le cadre de la [Stratégie 2025-2027](#), qui place la protection de l'environnement au cœur des interventions en matière d'Abris & AME. Son objectif est de fournir des orientations pratiques pour intégrer la protection de l'environnement dans les réponses humanitaires liées aux abris, à l'aménagement des établissements humains et à la fourniture d'AME. Destinée aux partenaires opérationnels et techniques du secteur, cette note vise à garantir l'intégration effective des considérations environnementales à chaque étape des interventions, en renforçant la capacité des acteurs sur le terrain à adopter des pratiques durables, réduire les impacts environnementaux et améliorer l'efficacité des réponses humanitaires.



C. ANALYSE DES RISQUES SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET MESURES DE MITIGATION ET/ OU D'ATTENUATION



Perte de biodiversité



Dégradation du sol/érosion



Amenuisement des ressources naturelles locales



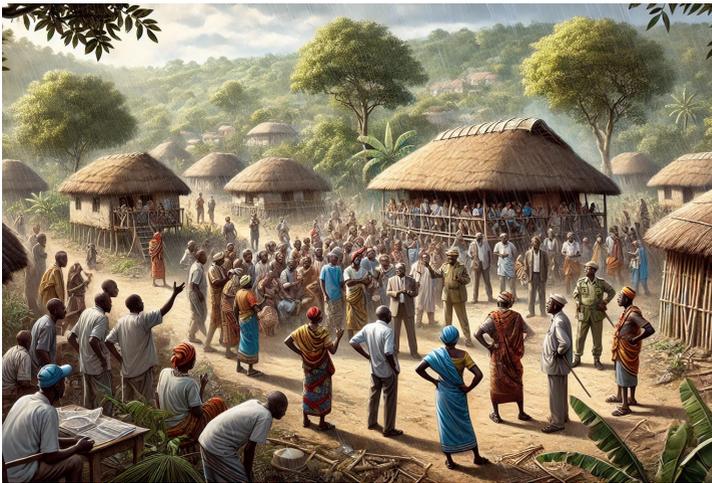
Utilisation des espèces dans les aires protégées et les zones arborées

Le tableau ci-après présente une synthèse des risques environnementaux et sociaux associés aux interventions Abris & AME, en identifiant leurs causes principales et en proposant des mesures d'atténuation. Cette analyse a pour objectif de sensibiliser les acteurs et parties prenantes aux enjeux environnementaux et sociaux potentiels. Une prise de conscience collective est essentielle pour garantir la réduction des impacts négatifs environnementaux dans les réponses humanitaires tout en améliorant les conditions de vie des personnes et communautés concernées.

Risques	Causes	Mesures
 <p>Perte de biodiversité</p>	Surexploitation des ressources naturelles (bois, sol, etc.) pour la construction des abris	<p>Pour le bois:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification et mise en œuvre d'une action de reboisement compensatoire à la suite de l'intervention Abris & AME et basée sur son bilan carbone ; - Exploration d'autres alternatives réduisant l'utilisation du bois dans la construction des Abris et/ou promotion de l'utilisation d'autres matériaux écologiques <p>Pour le sol:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des PDI et des communautés locales sur les bonnes pratiques d'extraction et de remise en état des sites d'extraction de sable et/ou matériaux latéritiques (gîtes d'emprunt) pour la construction des Abris.
	Surexploitation des ressources naturelles (bois-énergie etc.) pour les besoins énergétiques des ménages affectés	<p>Pour le bois:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une enquête sur les besoins énergétiques des ménages ; - Promotion et prise en compte des alternatives à l'utilisation du bois-énergie (foyers améliorés, briquettes énergétiques, biogaz, etc.) dans le paquet AME.
	Concentration des populations affectées dans un milieu donné ou installation des sites de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic environnemental pour identifier les potentiels risques et définir un plan de réponse y afférant ; - Sensibilisation des populations à l'adoption de bonnes pratiques de protection de l'environnement.
	Manque d'alternatives au bois comme matériaux de construction notamment pour la phase d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - Exploration d'autres alternatives réduisant l'utilisation du bois dans la construction des Abris et/ou promotion de l'utilisation d'autres matériaux écologiques ; - Plaidoyer pour le financement des actions ou activités de recherche d'alternatives au bois.
	Dépendance des communautés locales aux ressources naturelles (bois de chauffe, bois de construction, terre, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations à l'adoption de bonnes pratiques de protection de l'environnement ; - Promotion des solutions alternatives réduisant l'utilisation du bois pour la construction ; - Promotion des solutions énergétiques réduisant l'utilisation du bois pour l'énergie.

Risques	Causes	Mesures
 <p>Dégradation du sol/érosion</p>	Déboisement non-contrôlé	<p>Sensibilisation des populations à l'adoption de bonnes pratiques de protection de l'environnement ;</p> <p>Recours à l'expertise technique pour encadrer le reboisement (personnel dédié, entité expérimentée ou services techniques) ;</p> <p>Intégration de la « protection de l'environnement » dans la chaîne d'approvisionnement en bois (sélection des fournisseurs de bois agréés, signature de l'acte d'engagement en matière de protection de l'environnement par les fournisseurs).</p>
	Mauvais emplacement de sites de déplacés	<p>Sensibilisation et plaidoyer auprès des autorités locales et les autres parties prenantes sur les critères minimaux d'identification/sélection des sites comprenant des critères environnementaux (ex : distance minimum par rapport à un aire protégée, espace non inondable, disponibilité de source d'eau, etc.) ;</p> <p>Réalisation d'une analyse des risques environnementaux et encadrement technique des communautés locales dans la construction des Abris</p>
	Gestion inadéquate des déchets	<p>Elaboration d'un plan de gestion de déchets (triage, transformation et élimination des déchets etc.) ;</p> <p>Sensibilisation des PDI et des communautés locales sur la nécessité d'adopter des bonnes pratiques en matière de gestion des déchets</p>
	Concentration des installations sanitaires sur un espace exigu et/ou mise en place des installations sanitaires près des espaces de vie et des sources d'eau	<p>Construction des installations sanitaires (latrines et douches) aux endroits appropriés conformément au plan d'aménagement développé et en alignement avec les normes et standards du Cluster WASH en RDC.</p>
 <p>Amenuisement des ressources naturelles locales</p>	Afflux massif des PDI	<p>Réalisation d'un diagnostic environnemental pour identifier les potentiels risques et définir un plan de réponse y afférant ;</p> <p>Sensibilisation des populations à l'adoption de bonnes pratiques de protection de l'environnement.</p>
	Surexploitation des ressources naturelles etc.	<p>Réalisation d'une évaluation des moyens de subsistance;</p> <p>Mise en place des projets de moyens de subsistance durable et diversifié axé sur l'utilisation efficace des ressources naturelles;</p> <p>Sensibilisation à l'adoption des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique</p>
 <p>Utilisation des espèces dans les aires protégées et les zones arborées</p>	Afflux massif des PDI	<p>Réalisation d'un diagnostic environnemental pour identifier les potentiels risques et définir un plan de réponse y afférant ;</p> <p>Plaidoyer auprès des autorités compétentes et autres parties prenantes pour la disponibilisation des espaces d'accueil respectant les distances minimales avec les aires protégées/lieux à caractère sensible et, pour le respect des critères minimum d'identification/sélection des sites ainsi que des critères environnementaux (ex : distance minimum par rapport à un aire protégée, espace non inondable, disponibilité de source d'eau, etc.) ;</p> <p>Sensibilisation des populations à l'adoption de bonnes pratiques de protection des aires protégées.</p>
	Installation des lieux d'habitation à proximité des aires protégées	<p>Plaidoyer pour la relocalisation des PDI ;</p>
	Aires protégées (AP) ou des lieux à caractère sensible	<p>Mise en place d'un plan d'utilisation et de gestion des ressources naturelles ou un cadre de gouvernance ;</p> <p>Sensibilisation des populations à l'adoption de bonnes pratiques de protection des aires protégées.</p>

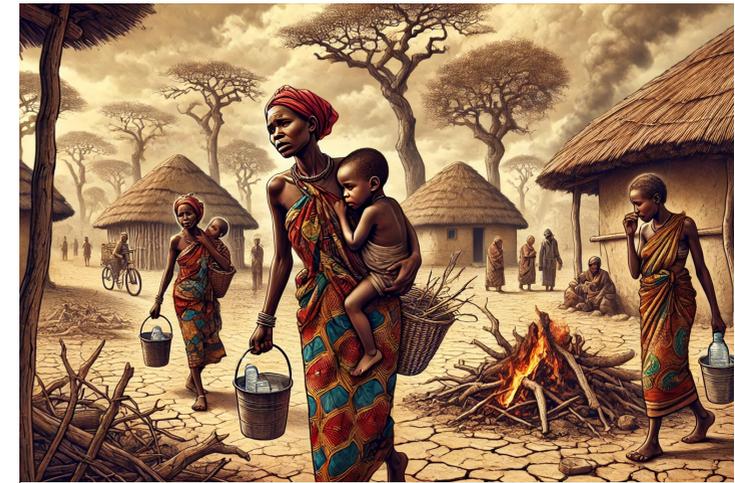




Survenance des tensions entre les communautés locales

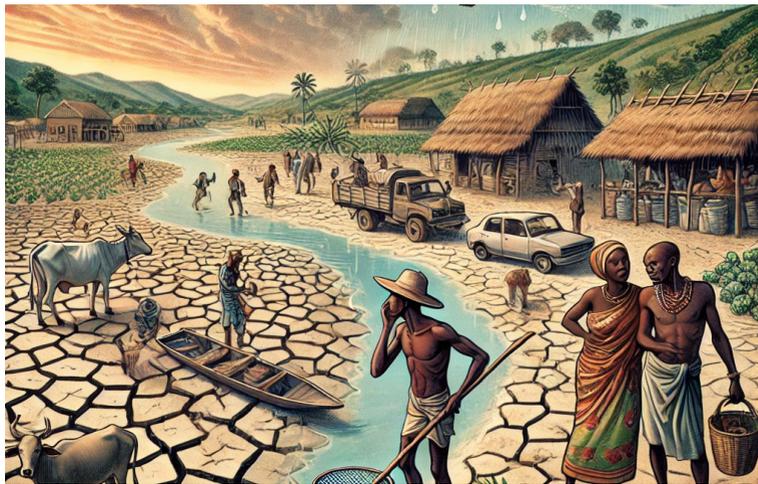


Exacerbation des effets du Changement climatique

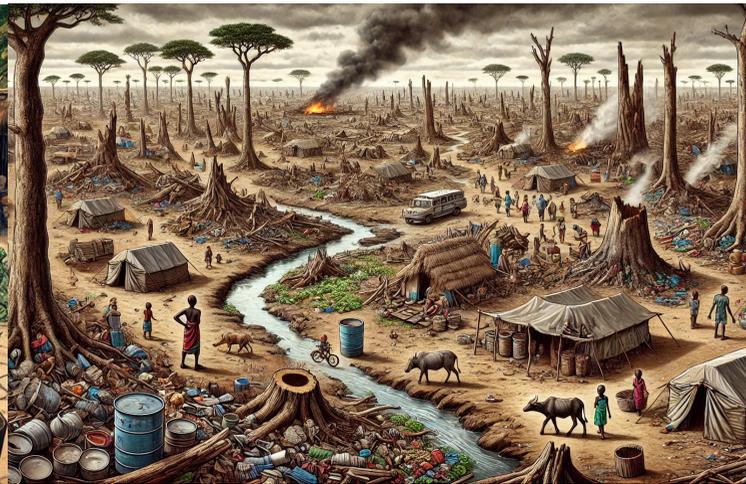


Augmentation des risques de VBG

Risques	Causes	Mesures
 <p>Survenance des tensions entre les communautés locales</p>	<p>Utilisation excessive des ressources naturelles locales</p>	<p>Adoption d'une approche communautaire dans le cadre des interventions humanitaires ;</p> <p>Appui aux autorités et communautés sur la mise en place d'un plan de gouvernance des ressources naturelles locales (évaluation des besoins en ressources naturelles, solutions énergétiques propres, plan de reboisement, etc.);</p> <p>Sensibilisation des PDI et des communautés locales sur les bonnes pratiques sur l'utilisation efficace des ressources naturelles;</p> <p>Promotion des activités de subsistance intégrées (PDI + communautés locales) pour encourager la cohésion sociale</p>
 <p>Exacerbation des effets du Changement climatique</p>	<p>Déforestation</p>	<p>Sensibilisation des PDI et des communautés locales sur la déforestation et la nécessité d'adopter de bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.</p>
	<p>Empreinte écologique des matériaux de construction d'Abris/ AME</p>	<p>Planification et priorisation autant que possible des approvisionnements locaux et choix des matériaux à faible empreinte écologique ;</p> <p>Sensibilisation des PDI et des communautés locales à la réutilisation autant que possible des matériaux de construction et AME ;</p> <p>Prise en compte de l'empreinte écologique des AME dans le bilan carbone pour définir les éventuelles mesures compensatoires (reboisement et autres).</p>
 <p>Augmentation des risques de VBG</p>	<p>Epuisement des ressources naturelles aux environs des espaces de vie obligeant les communautés locales (femmes et enfants) à s'approvisionner loin de leurs milieux de vie</p>	<p>Renforcement de la synergie intersectorielle pour définir des alternatives aux moyens de subsistance pouvant pallier l'utilisation des ressources naturelles</p> <p>Adoption de l'approche SAFE</p>
	<p>Faible prise en compte de l'aspect « genre » dans les initiatives communautaires relatives à la protection de l'environnement.</p>	<p>Implication des différents groupes sociaux (femmes, jeunes, etc.) dans les discussions en lien avec la protection de l'environnement au sein de leurs communautés.</p>



Diminution des moyens de subsistance



Dégradation du cadre et de la qualité de vie

Risques	Causes	Mesures
 <p>Diminution des moyens de subsistance</p>	<p>Destruction des terres agricoles au profit de l'installation des sites des PDI</p>	<p>Plaidoyer en faveur de la disponibilité des espaces non destinés à l'agriculture ou à la foresterie incultes ;</p> <p>Renforcement de la synergie intersectorielle pour définir des alternatives aux moyens de subsistance pouvant pallier l'utilisation des ressources naturelles pouvant profiter les communautés-hôtes et affectées.</p>
 <p>Dégradation du cadre et de la qualité de vie</p>	<p>Pollution de l'air intérieur, causée par une mauvaise ventilation et la cuisson des repas</p>	<p>Promotion de l'utilisation de foyers/fourneaux améliorés et de combustibles propres ;</p> <p>Mise en place des activités de formation des ménages sur les solutions de cuisson propre (foyers améliorés et/ou combustibles propres) ;</p> <p>Sensibilisation des ménages à l'utilisation des espaces dédiées à la cuisson.</p>
	<p>Pollution extérieure</p>	<p>Elaboration d'un plan de gestion de déchets (triage, transformation et élimination des déchets etc.) ;</p> <p>Sensibilisation des PDI et des communautés locales sur la nécessité d'adopter des bonnes pratiques en matière de gestion des déchets</p>

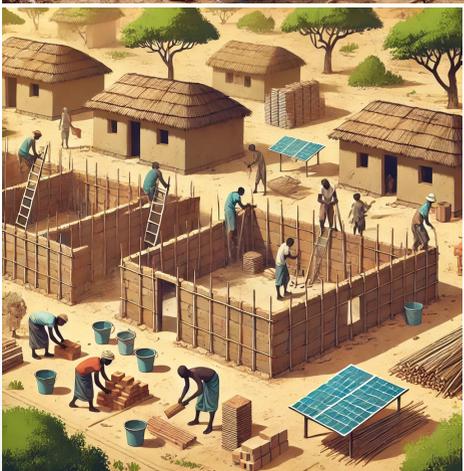
D. ORIENTATIONS SUR L'INTEGRATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES INTERVENTIONS ABRIS/AME



L'intégration des considérations environnementales dans les interventions humanitaires, notamment dans les projets d'Abris & AME, est désormais incontournable pour assurer la durabilité des actions, réduire l'impact écologique et renforcer la résilience des communautés face aux défis environnementaux croissants. Il est essentiel d'adopter des pratiques responsables tout au long du cycle du projet, de la planification à l'évaluation, afin de répondre aux enjeux actuels et futurs de manière efficace et durable.

Cette section présente les orientations pratiques visant à garantir l'intégration effective de la protection de l'environnement dans les interventions Abris et AME. Ces orientations reposent sur des approches participatives et adaptées aux contextes locaux, afin de maximiser l'impact des actions et d'assurer leur pertinence à long terme.

Une des priorités pour les partenaires humanitaires est de disposer d'une capacité des ressources humaines adéquates pour gérer les aspects environnementaux des interventions. Cela inclut la présence d'experts ou de moniteurs environnementaux qualifiés ou d'une structure locale spécialisée (ONG ou autres), capables de superviser l'intégration des pratiques durables tout au long du cycle du projet (cf. annexe 5 - Modèle TDRs). Ces professionnels sont cruciaux pour garantir la mise en œuvre correcte des actions environnementales et fournir un accompagnement technique adapté aux défis locaux.



Dans le cas où les ressources humaines nécessaires ne sont pas disponibles à l'interne, une alternative efficace consiste à établir des partenariats avec des acteurs locaux ou des services techniques spécialisés en protection de l'environnement. Collaborer avec des organisations locales permet non seulement d'enrichir les interventions avec des compétences spécialisées, mais aussi de renforcer l'appropriation des actions par les communautés, ce qui est essentiel pour garantir la pérennité des résultats.

Par ailleurs, il est impératif d'impliquer activement les personnes affectées ainsi que les communautés hôtes dans les discussions et la définition des actions à mener. Leur participation permet de s'assurer que les solutions proposées répondent aux besoins réels et sont culturellement adaptées, favorisant ainsi l'appropriation et la durabilité des initiatives.

Les partenaires pourront s'appuyer sur les comités Abris existants pour identifier des points focaux au sein des populations affectées et hôtes. Ces points focaux joueront un rôle clé de relais entre les partenaires et les communautés, facilitant la communication et la coordination des actions. Ils seront responsables de la sensibilisation, de l'implication des membres de la communauté dans les activités environnementales, et de veiller à ce que les actions répondent aux besoins locaux et soient adaptées au contexte spécifique. De plus, ils participeront activement à la collecte de données, au suivi des progrès des interventions et à la remontée d'informations essentielles, garantissant ainsi une gestion participative et inclusive des activités environnementales.

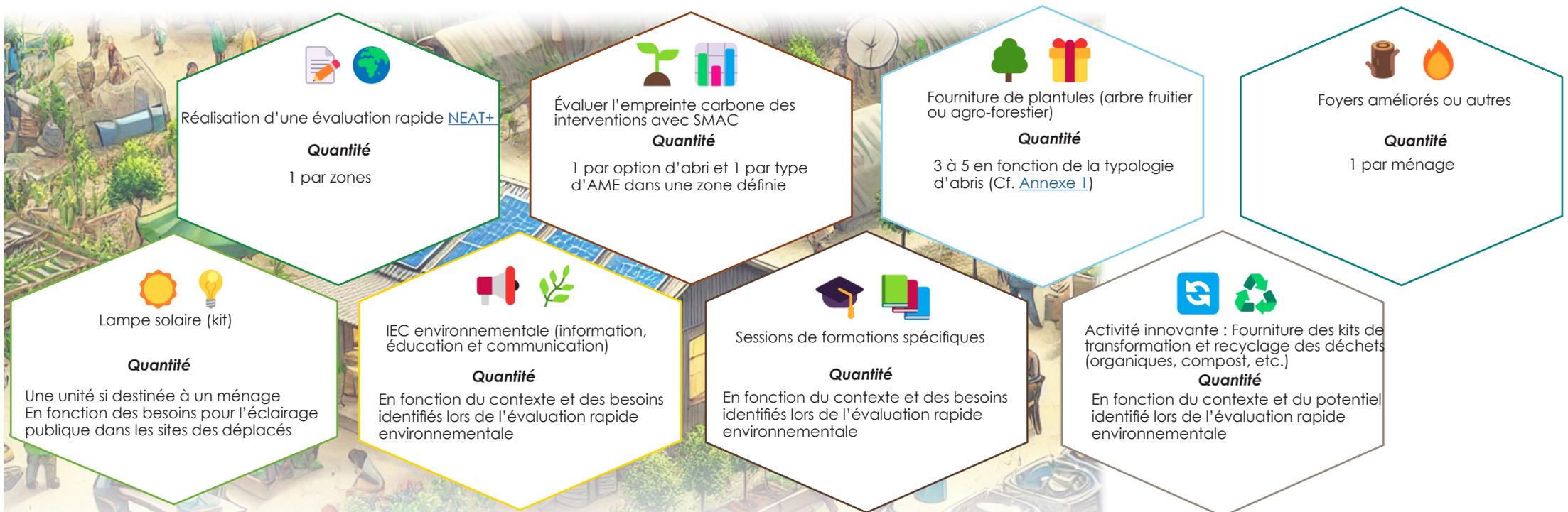
La liste des activités ci-dessus est indicative et non exhaustive. D'autres actions et initiatives pourront être définies en fonction des résultats de l'évaluation rapide environnementale.



Objectifs	Activités	Indicateurs de performance	Notes
1. Phase initiale			
Assurer qu'une intervention abris & AME fasse systématiquement l'objet d'une évaluation rapide environnementale	Analyser les risques environnementaux des interventions à l'aide de l' Outil NEAT+ (Nexus Environmental Assessment Tool)	Existence de rapport d'évaluation (Oui/Non)	Lien pour accéder à l' outil NEAT+ Le NEAT+ est un outil d'évaluation environnementale simple et efficace, conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des praticiens humanitaires. Il permet aux organisations d'obtenir une vue d'ensemble des vulnérabilités environnementales de leurs interventions, en identifiant les risques pour l'environnement et les communautés affectées liés à des activités spécifiques.
	Elaborer un Plan de gestion environnementale simplifié (PGES)	Existence d'un plan Oui/Non	Il est recommandé aux organisations de solliciter l'assistance d'un expert en environnement pour l'élaboration d'un PGES, dans le cas où leurs capacités internes ne permettraient pas de le réaliser efficacement. Voir annexe 4 : modèle de PGES.
2. Phase de mise en œuvre			
Intégrer les activités environnementales dans la phase de mise en œuvre des activités Abris & AME	Effectuer un diagnostic préalable des sites de mise en œuvre de la réponse Abris	Existence d'un rapport de diagnostic technique	Cela permet de s'assurer que les abris sont installés dans des zones sûres, éloignées des potentiels risques naturels et conformément aux standards SPHERE.
	Utiliser systématiquement l'outil SMAC pour définir l'option Abris et AME la plus adaptée ayant une faible empreinte carbone	Existence du rapport SMAC	Lien pour accéder à l'outil SMAC (Shelter Methodology Assessment Carbone)
	Intégrer les exigences de conformité aux normes environnementales dans les critères de sélection des fournisseurs de matériaux de construction et des kits AME.	% des partenaires ayant intégré les conditions de respect des normes environnementales (cible : 100%)	Ceci s'articule en termes de sélection des fournisseurs de bois agréés et AME, ainsi que l'obligation aux fournisseurs de signer un formulaire de respect des normes environnementales (Cf. Annexe 2)
	Conduire les activités de sensibilisation sur les thématiques clés, telles que : <ul style="list-style-type: none"> Le recyclage des articles comme les bâches, jerrycan, bouteilles en plastique, etc. Les bonnes pratiques d'extraction et remise en état des lieux d'extractions de sable et des matériaux latéritiques La préservation des couvertures végétales La gestion des déchets ménagers Les alternatives au bois énergie Etc. 	# séances de sensibilisations organisées # personnes sensibilisées, désagrégué par genre et âge.	Ces activités doivent être conçues pour promouvoir des comportements responsables et durables en lien avec chaque thématique, en impliquant les parties prenantes et en favorisant une prise de conscience collective.
	Conduire des activités de formations à destination des populations affectées y compris les communautés hôtes sur les thématiques clés, telles que : <ul style="list-style-type: none"> Techniques de reboisement (cfr annexe 1) Production et utilisation des combustibles propres (briquettes, biogaz, etc.) Transformation, recyclage et compostage des déchets. Bonnes pratiques d'extraction des matériaux latéritiques et restauration des lieux d'extraction. Etc.	# sessions de formations organisées # personnes formées, désagrégué par genre et âge. # séances de démonstration pratique organisées pour les thématiques concernées)	Les modules de formation doivent être élaborés en collaboration avec des experts sur les différentes thématiques ciblées (par exemple, services techniques locaux, organisations communautaires, etc.). Ces experts contribueront à garantir la qualité et la pertinence des contenus, en apportant leurs connaissances et expériences spécifiques à chaque domaine. Il est important de souligner que le recyclage des déchets offre de multiples avantages. Il favorise un environnement assaini et permet de produire divers articles utiles, tels que : Le compost, pour améliorer la qualité des sols. Les engrais liquides issus des urines ou des matières fécales, pour enrichir les cultures. Les briquettes calorifiques ou le charbon écologique, comme alternatives durables au bois énergie. Le pavé écologique fabriqué à partir de plastiques recyclés, contribuant ainsi à la gestion des déchets plastiques et à la construction d'infrastructures durables. Ces produits issus du recyclage contribuent non seulement à la réduction des déchets, mais aussi à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

Objectifs	Activités	Indicateurs de performance	Notes
	Mettre en place une action de reboisement compensatoire	# plantules distribuées # plantules réussies après repiquage % des plantes ayant atteint un niveau de croissance adéquat endéans 6 mois	Voir annexes 1
	Distribuer les kits de cuissons propres (foyers améliorés, ou autres)	# kits distribués	La distribution des foyers améliorés ou autres solutions de cuisson encourage l'utilisation des combustibles propres, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
	Distribuer des kits d'éclairage propre dans les ménages	# kits distribués	Il est essentiel d'assurer une synergie intersectorielle afin de fournir des kits d'éclairage propre aux ménages et dans les sites en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire la dépendance aux sources d'énergies non-renouvelables. Cette approche demande la collaboration entre les clusters (tels que CCCM, Abris & AME, Secal, Protection, etc.)
Renforcement de la résilience et de l'autonomie des personnes ou familles affectées en intégrant des pratiques durables qui préservent l'environnement, tout en améliorant leur capacité à faire face aux crises et aux changements futurs.	Création des AGR relatifs à la protection de l'environnement	# AGR mises en place. # personnes ayant bénéficié des AGRs désagrégé par genre et âge	Il s'agit d'accompagner les personnes affectées, notamment les femmes et les jeunes, dans la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) telles que : la production de charbon écologique, la fabrication de compost, la transformation de matériaux recyclables en produits artisanaux, la mise en place et la vente des pépinières, etc.

Indication sur le paquet d'initiatives/activités



L'intégration effective des activités environnementales dans les interventions humanitaires, devient essentielle. Conformément à la [stratégie 2025-2027 du Cluster Abris & AME-RDC](#), un minimum de 3,5% du budget global des interventions Abris & AME est recommandé pour la mise en œuvre des activités environnementales. Toutefois, face aux enjeux environnementaux croissants, il convient de noter que ce seuil minimal n'empêche en rien les partenaires d'allouer des ressources supplémentaires selon le contexte et les besoins spécifiques identifiés sur le terrain.

E. SUIVI & ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALE

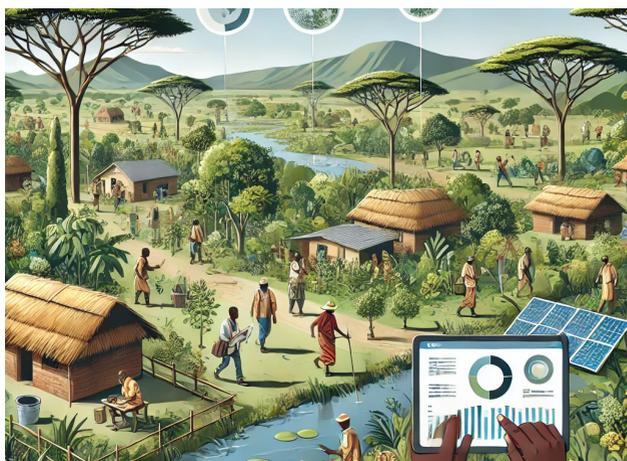
Le suivi et l'évaluation des activités de protection de l'environnement associés à la réponse Abris/AME est essentiel pour s'assurer que les objectifs de protection de l'environnement visés sont atteints et que les impacts environnementaux négatifs sont minimisés.

a. Méthodologie de suivi des activités

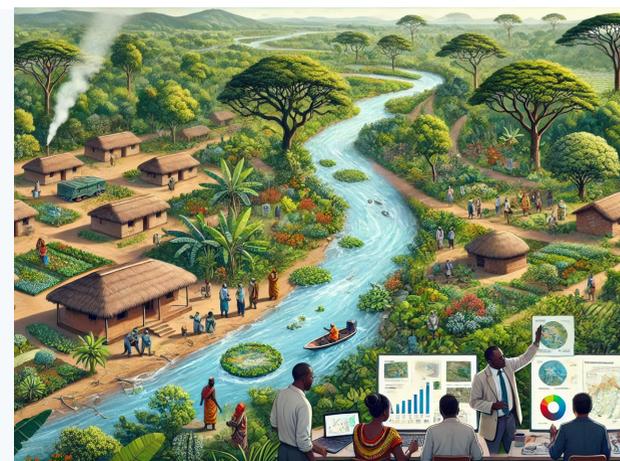


b. Suivi des activités de reboisement et restauration de lieux d'extractions de terre.

Le suivi des activités de reboisement et restauration de lieux d'extractions de sable, et/ou des matériaux latéritiques est crucial pour évaluer leur succès et assurer leurs durabilités. Voici quelques approches proposées :



- Inventaire d'arbre : compter les arbres et évaluer leur santé.
- Observations visuelles : vérifier la conformité aux bonnes pratiques définies.
- Suivi de la biodiversité : recenser les espèces végétales et animales réapparues.
- Analyse carbone : calcul de CO2 eq séquestré ou évité par les arbres.
- Utilisation d'applications mobiles (Kobo Toolbox ou autres).



- Utilisation d'outils géomatiques (SIG ou autres) : analyser les zones reboisées ou restaurées.



- Rapportage périodiques (mensuel ou trimestriel) : partager les données collectées.

c. Suivi des activités de formation et sensibilisation

Le suivi des activités de sensibilisation communautaire et de formation sur les techniques et mesures de protection de l'environnement nécessite une combinaison d'approches pour suivre l'engagement des communautés, la pertinence des activités et l'atteinte des objectifs. Voici quelques approches proposées :

Enquêtes (questionnaires)

Recueillir les retours des participants.

Observation directe

Suivre la participation et l'engagement en temps réel (photos/film).

Entretiens avec les leaders communautaires

Pour le retours qualitatifs (en focus group).

Analyse des comportements

Observer les changements tangibles après une séance.

Rapports périodiques

Documenter les progrès et ajuster les activités si nécessaire.

d. Suivi des activités de distribution des foyers améliorés et kits d'éclairage

Le suivi de la distribution des foyers améliorés et des kits d'éclairage, en tant que mesure de protection de l'environnement, nécessite une approche structurée pour évaluer l'efficacité, l'adoption par les bénéficiaires et les impacts environnementaux. Voici quelques approches à adopter :



1

Collecte continue de données :

- Inventorier le nombre de foyers améliorés/kits d'éclairage distribués.
- Mener des enquêtes pour recueillir la satisfaction et les suggestions des bénéficiaires.
- Calculer la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou CO2 équivalent évité.
- Utiliser des applications mobiles (ex. Kobo Toolbox) pour les enquêtes de terrain.

2

Observations de terrain :

- Effectuer des visites régulières sur terrain pour évaluer l'utilisation correcte des foyers améliorés et des kits d'éclairage.
- Noter les impacts environnementaux positifs visibles (ex. baisse de besoin en bois).

3

Rapports réguliers :

- Inclure les données collectées, les observations de terrain, les retours des bénéficiaires et les recommandations dans les rapports de suivi.

e. Evaluation des activités environnementales associées à la réponse Abris/AME

L'évaluation des activités de la protection de l'environnement après leur mise en œuvre repose sur des approches et outils permettant de mesurer les impacts réels des dites activités, de vérifier s'ils ont atteint les objectifs et de proposer des améliorations. Voici quelques exemples d'approches et outils :

Audit environnemental	Objectif : vérifier la conformité aux réglementations environnementales et aux engagements pris pendant la planification notamment ceux définis dans le PGE.	Outils : audits internes/externes en utilisant des questionnaires ou check-lists.
Utilisation des Indicateurs de Performance Environnementale (IPE)	Objectif : Mesurer les impacts positifs majeurs (émissions ou biodiversité, etc.).	Outils : outil de suivi des émissions, indicateurs sur la qualité des sols, et indices d'amélioration de la biodiversité.
Approche de comparaison pré et post mesures atténuation d'impacts environnementaux	Objectif : Comparer les impacts avant et après la mise en œuvre d'activités notamment les impacts positifs dans des zones reboisées.	Outils : NEAT+ , les outils géomatiques (SIG ou télédétection).
Enquêtes de satisfaction et consultations des parties prenantes	Objectif : Recueillir les perceptions des parties prenantes (communautés, organisations, autorités locales, etc.).	Outils : Questionnaires, ateliers participatifs ou entretiens individuels.
Evaluation carbone en collaboration avec d'autres experts.	Travailler avec des institutions spécialisées pour certifier les résultats des activités environnementales, notamment dans le cadre de programmes de certification carbone comme Verified Carbon Standard (VCS) ou Gold Standard.	

F. RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement dans le cadre des interventions humanitaires repose sur une responsabilité partagée entre toutes les parties prenantes impliquées. Chaque acteur, qu'il soit partenaire opérationnel, bailleur ou communauté locale, joue un rôle clé dans la mise en œuvre de pratiques durables et la réduction de l'impact écologique. Cette section définit les responsabilités spécifiques des différentes parties prenantes afin d'assurer une intégration effective de la dimension environnementale dans toutes les étapes des projets, de la planification à l'évaluation.

1. Partenaires opérationnels du Cluster



- Réaliser une évaluation environnementale rapide dès la phase initiale du projet à l'aide de l'[outil NEAT+](#) et mettre en place un plan d'action concret (PGES)
- Évaluer l'empreinte carbone des options d'abris et des AME en utilisant des outils adaptés tels que le SMAC
- Remplir l'acte d'engagement en matière de protection de l'environnement
- Au niveau de la chaîne d'approvisionnement des matériaux de construction et des kits AME :
 - Intégrer des conditions de respect des normes en matière de protection de l'environnement dans les appels d'offres
 - Prioriser les fournisseurs agréés par les services nationaux/locaux de l'environnement
 - Faire signer aux fournisseurs le formulaire d'engagement sur le respect des normes environnementales
- Intégrer les actions compensatoires de reboisement dans les activités Abris & AME en fonction des résultats des évaluations rapides environnementales
- Collaborer ou associer les services spécialisés locaux d'environnement et/ou des organisations locales de protection de l'environnement,
- Assurer l'implication effective des populations affectées et hôtes dans la définition des actions environnementales et le suivi de leurs mises en œuvre.
- En fonction des ressources disponibles, garantir la présence d'un expert ou moniteur environnement dans l'équipe afin de superviser la mise en œuvre et le suivi des activités environnementales
- Selon le contexte et le potentiel sur le terrain, mettre en place des activités alternatives au bois (pour la construction et l'énergie), de transformation, recyclage et compost.
- Assurer le suivi et la pérennité des activités de la protection de l'environnement

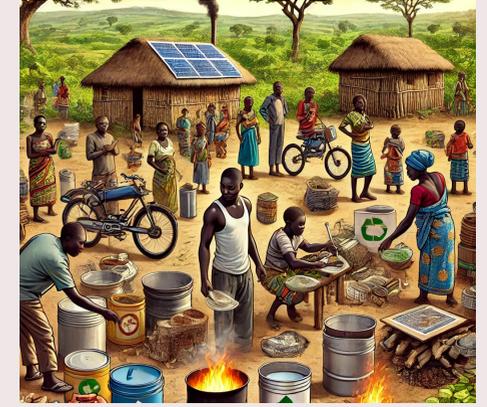
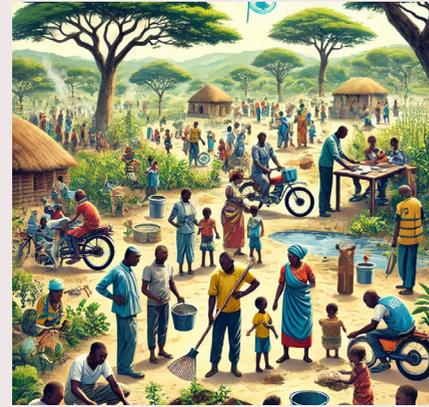
2. Equipe de coordination du Cluster et du GTE



S'assurer que la protection de l'environnement reste au cœur des actions menées, à travers les démarches suivantes :

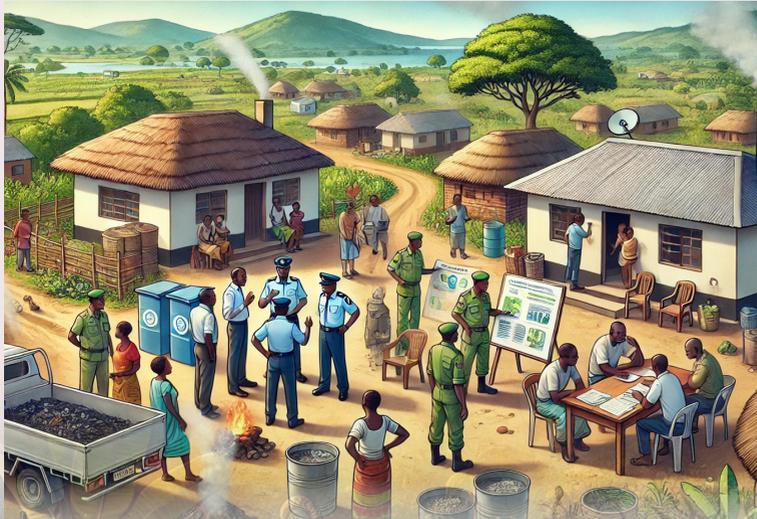
- Vulgariser la présente note d'orientation environnementale auprès de ses partenaires opérationnels et techniques Abris & AME en RDC ainsi qu'auprès des bailleurs pour leur permettre de saisir la pertinence de l'intégration la dimension environnementale dans les interventions Abris & AME.
- Promouvoir et former les partenaires à l'utilisation de l'[outil NEAT+](#) dans la planification des interventions et à leur mise en œuvre efficace à l'aide d'un Plan de gestion environnementale ; et de l'outil SMAC, pour la comparaison rapide des options d'abris et pour aider à la prise de décision dans les interventions d'urgence et/ou de résilience.
- Renforcer les capacités des partenaires dans la mise en œuvre des activités environnementales telles que l'action de reboisement compensatoire, la promotion des solutions énergétiques, les techniques de sensibilisation communautaire à la protection de l'environnement, etc.
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires opérationnels et techniques, à l'échelle locale, nationale et mondiale, pour rechercher et piloter des solutions innovantes en matière d'alternatives au bois, de matériaux écologiques, et autres pratiques durables.
- Sur base du modèle proposé en [Annexe 2](#) de la NOE, le Cluster encouragera chaque partenaire à formaliser et mettre en œuvre son acte d'engagement à la protection de l'environnement lors de ses interventions.
- Selon le contexte et le potentiel sur le terrain, identifier des ressources alternatives à l'utilisation du bois (pour la construction et l'énergie), de transformation, recyclage et compost.
- Assurer le suivi et la pérennité des activités de la protection de l'environnement.

3. Populations affectées



- Prendre conscience de l'importance de la protection de l'environnement en tant que patrimoine commun, essentiel pour les générations présentes et futures.
- Adopter les pratiques environnementales responsables : respect des aires protégées, réduction de l'utilisation des bois pour la cuisson et/ou prioriser les alternatives écologiques, gestion des déchets, etc.
- S'impliquer et participer activement aux activités organisées par les différents acteurs humanitaires, visant la promotion et la protection de l'environnement.

4. Autorités locales et services de l'environnement



- Faciliter la mise en œuvre des interventions environnementales par les acteurs humanitaires
- Collaborer étroitement avec les acteurs humanitaires dans le cadre des interventions environnementales
- Sensibiliser de manière régulière les communautés sur les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement (respect des aires protégées, réduction de l'utilisation des bois pour la cuisson et/ou prioriser les alternatives y référentes, gestion des déchets etc.)
- Suivre systématiquement l'évolution des interventions environnementales mises en œuvre par les acteurs humanitaires
- Faciliter l'intégration des actions environnementales menées par les acteurs humanitaires dans le programme national d'environnement ou dans les programmes des acteurs de développement, afin de consolider les acquis et de pérenniser les initiatives environnementales pilotées par les acteurs humanitaires



G. RESUME DES PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION



Intégration essentielle de la dimension environnementale : La protection de l'environnement doit être intégrée de manière transversale dans toutes les interventions humanitaires, en particulier en matière d'Abris & AME, pour garantir leur durabilité, réduire l'impact écologique et renforcer la résilience des communautés face aux défis environnementaux croissants.

Adoption de pratiques responsables et durables : Il est crucial d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement à chaque étape du cycle du projet, de la planification à l'évaluation, en utilisant entre autres des outils comme le [NEAT+](#) et le SMAC pour évaluer l'impact et prendre des décisions éclairées.

Engagement des partenaires : Les partenaires doivent formuler et respecter un acte d'engagement en matière de protection de l'environnement, en veillant à ce que les actions soient adaptées aux réalités locales et aux besoins spécifiques des communautés affectées et hôtes.

Renforcement des capacités et collaboration locale : Il est essentiel de renforcer les capacités des partenaires à travers la formation et le recrutement d'experts ou moniteurs environnementaux. En cas de besoin, les partenariats avec des acteurs locaux spécialisés ou des services techniques doivent être privilégiés pour garantir l'efficacité des interventions.

Participation active des communautés : La participation des communautés affectées et hôtes est fondamentale pour assurer que les actions environnementales répondent à leurs besoins réels et soient culturellement adaptées. La sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de l'utilisation du bois et la gestion des déchets doivent être systématiquement menées.

Suivi, évaluation et ajustement : Un suivi régulier et un ajustement des interventions environnementales sont nécessaires pour garantir leur pertinence et leur efficacité à long terme. Les résultats des évaluations environnementales doivent orienter les actions et permettre des adaptations en temps réel.

Responsabilité partagée et approche inclusive : La protection de l'environnement dans les interventions humanitaires repose sur une responsabilité partagée. Tous les acteurs, y compris les bailleurs, les partenaires opérationnels, les autorités locales et les communautés, doivent collaborer pour réussir à intégrer durablement les considérations environnementales dans les projets.

En conclusion, l'intégration de la protection de l'environnement dans les interventions humanitaires n'est pas seulement une nécessité mais une responsabilité collective qui conditionne la pérennité et l'impact positif des actions menées. Un engagement fort, des partenariats stratégiques et une approche participative sont essentiels pour répondre aux défis environnementaux actuels et futurs.

H. ANNEXES

- [Annexe 1. Orientations sur la conduite d'une action de reboisement compensatoire des interventions abris & AME](#)
- [Annexe 2. Acte d'engagement des partenaires du cluster Abris & AME sur la protection de l'environnement](#)
- [Annexe 3. Fiche de vérification de la conformité aux normes environnementales](#)
- [Annexe 4. modèle du canevas du plan de gestion environnementale et sociale \(PGES\) des interventions Abris & AME](#)
- [Annexe 5. Termes de référence du moniteur/expert en environnement du partenaire](#)



Reconnaisances et Contributions

La rédaction de cette **Note d'Orientation Environnementale pour les Interventions en Abris et Articles Ménagers Essentiels (AME)** a été rendue possible grâce à l'engagement et à l'expertise de divers acteurs humanitaires.

Nous adressons nos sincères remerciements à :

- Groupe de Travail Environnement (GTE)

- **Constant Kunambu Mbolikidolani** (Assistant Energy Officer & Coordonateur du groupe de travaille Environnement/ UNHCR),
- **Julien Daviet** (Responsable de recherche – Redevabilité & résilience & Coordinateur adjoint du groupe de travail Environnement / REACH),
- **Neville Mumbere Ndianabo / MUKE** (Coordonnateur National de l'UNIO.C.R.I.DC)

- Cluster Abris et AME

- **Sendralahatra Rakotondradalo** (Administratrice principale chargée du cluster Abris et AME / UNHCR),
- **Laschoni Soki** (Administrateur Associé chargée du Cluster Abris & AME / UNHCR),
- **Henriette Chigoho Musimwa** (chargée des Urgences / Groupe de Travail AME / UNICEF),
- **Ambroise Brou** (chargé de Gestion d'information et Coordonateur ai du Groupe de Travail AME/ UNICEF),
- **Seraphin Katsuva Mbusa** (Administrateur Associé chargé de la Gestion d'information Cluster Abris & AME / UNHCR),
- **Patrick MASUDI** (Chargé de la Gestion d'information/ REACH)

Leurs précieuses contributions ont enrichi ce document. Leur expertise et leur engagement ont été essentiels pour garantir la pertinence et la qualité des recommandations formulées.

Nous remercions également l'ensemble des partenaires qui ont soutenu cette initiative en partageant leurs connaissances et en apportant des retours constructifs. Ce travail collaboratif vise à renforcer l'intégration des considérations environnementales dans les actions humanitaires en Abris et Articles Ménagers Essentiels (AME), contribuant ainsi à des interventions plus durables et adaptées aux défis actuels.

Nous espérons que cette note servira de référence aux acteurs du secteur et facilitera l'adoption de bonnes pratiques environnementales dans la réponse humanitaire en Abris et Articles Ménagers Essentiels (AME).



Feedback : coord.rdc@sheltercluster.org